

**DECRET N° 2014 -542** du 29 aout 2014  
Chargeant **Monsieur Raphaël EDOU**,  
Ministre de l'Environnement Chargé de la Gestion des  
Changements Climatiques, du Reboisement et de la Protection  
des Ressources Naturelles et Forestières de l'intérim de  
Madame **Dorothée A. KINDE GAZARD**, Ministre de la  
Santé pour compter du **mercredi 09 juillet jusqu'à son  
retour 2014.**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- Vu** la loi 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République  
du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats  
définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret 2013-457 du 08 octobre 2013 portant la composition du Gouvernement.
- Vu** le décret n° 2014- 394 du 09 juillet 2014 chargeant Monsieur **François A.  
ABIOLA**, Ministre d'Etat Chargé de l'Enseignement Supérieur et de la  
Recherche Scientifique de l'intérim du Chef de l'Etat.

**DECRETE**

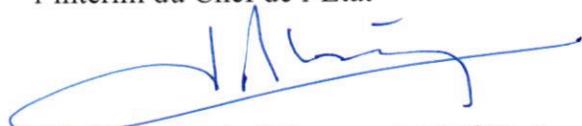
**Article 1<sup>er</sup>** : Pendant l'absence de Madame Dorothée A. KINDE GAZARD, Ministre de la  
Santé, son intérim sera assuré par **Monsieur Raphaël EDOU**, Ministre de l'Environnement  
Chargé de la Gestion des Changements Climatiques, du Reboisement et de la Protection  
des Ressources Naturelles et Forestières, pour compter du **mercredi 09 juillet 2014  
jusqu'à son retour.**

**Article 2** : Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 29 aout 2014

Pour le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement absent et P.O.,

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Enseignement  
Supérieur et de la Recherche Scientifique de  
l'intérim du Chef de l'Etat

  
**François Adébayo ABIOLA**